DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des affaires scolaires
Sous-direction des établissements du second degré

2012 DASCO 60G Réalisation d'un collège dans le secteur Masséna Bruneseau de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) et sur les modalités de financement et d'incorporation dans le patrimoine départemental.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

La ZAC Paris Rive Gauche (13e), qui s'étend sur plus de 130 ha, de la gare d'Austerlitz jusqu'à la limite communale avec Ivry-sur-Seine le long de la Seine, a été créée en 1991 pour valoriser de vastes emprises alors à vocation ferroviaire et industrielle qui tombaient peu à peu en déshérence. Elle devait permettre de créer à l'est de l'agglomération parisienne un contrepoids aux nombreuses activités tertiaires principalement implantées à l'ouest. Elle a depuis accueilli de nouveaux quartiers mixtes mêlant logements, bureaux, commerces, activités, équipements ainsi qu'un nouveau pôle universitaire parisien.

Cette opération d'aménagement est menée par l'aménageur que la Ville de Paris a désigné à cet effet, la Société d'Economie Mixte de Paris (SEMAPA), tout d'abord dans le cadre d'un traité de concession en date du 2 août 1991 puis dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) signée le 12 janvier 2004 entre la Ville de Paris et la SEMAPA.

Aujourd'hui, la ZAC est à mi-parcours, et son programme connaît une évolution significative, avec une nouvelle étape dans sa réalisation, dans une perspective actualisée et rénovée de développement urbain.

En effet, par délibérations 2010 DU 82 en date des 15 et 16 novembre 2010 le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal a approuvé notamment la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur "Masséna-Bruneseau" de la ZAC Paris Rive Gauche, ainsi que la modification de l'acte et du dossier de création de la ZAC.

Les évolutions du projet comportent en particulier une augmentation des droits à construire de l'opération afin de permettre un accroissement substantiel du programme de logements et de majorer les surfaces dédiées à l'emploi. Le nombre d'équipements publics doit également augmenter afin d'accompagner le nouveau développement du territoire. Ces évolutions doivent prochainement être confirmées par l'approbation, par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal, de la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC.

Parmi les équipements publics qu'il convient de créer pour tenir compte de ce nouveau développement est projetée la réalisation d'un collège de 20 divisions (dont une Section d'enseignement général et professionnel adapté), qui viendra répondre aux besoins de la population future de ce quartier, mais également des environs.

Ce collège est prévu dans le secteur dit Bruneseau Sud, délimité par le boulevard du Général Jean Simon, l'avenue de la porte de Vitry et le faisceau ferroviaire partiellement reconfiguré suite à la restructuration des ateliers de maintenance SNCF actuellement positionnés le long du boulevard du

Général Jean Simon. Un équipement sportif (gymnase et salles de sport) devrait être réalisé à proximité immédiate.

Votre Assemblée, en formation de Conseil Municipal, va devoir arrêter le dossier de réalisation modifié de la ZAC Paris Rive Gauche, et le nouveau programme des équipements publics.

Or, en application de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, lorsque le programme des équipements publics comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

Je vous propose donc de vous prononcer sur ces différents aspects de la réalisation du collège.

Entre 2012 et 2020, environ 600 logements devraient être livrés dans le secteur Bruneseau et 780 dans le secteur Masséna, auxquels s'ajouteront environ 190 autres, un peu plus à l'ouest dans le secteur Tolbiac. Ces logements devraient apporter à partir de 2020 entre 12 et 16 divisions de collégiens, soit entre 336 et 448 élèves.

Le collège Thomas Mann, déjà implanté sur la ZAC Paris Rive Gauche, est aujourd'hui proche de sa capacité maximale d'accueil. Le collège Gustave Flaubert, situé nettement plus à l'ouest de la zone où seront construits les logements, ne pourra également qu'accueillir 1 à 2 divisions supplémentaires. Enfin, le collège Camille Claudel, pourtant facilement accessible en tramway depuis la pointe sud-est de la ZAC, ne peut plus accueillir d'effectifs supplémentaires.

Dans ces conditions, la construction d'un nouveau collège de 20 divisions (dont 4 en SEGPA) apparaît indispensable. Il est, par ailleurs, à noter que cet établissement pourrait également fournir quelques capacités d'accueil supplémentaires pour des collégiens provenant de l'extrême sud du 12e arrondissements (pour les futures constructions dans le secteur du boulevard Poniatowski) et qui ne sauraient être accueillis dans les collèges certes situés dans leur arrondissement mais plus éloignés ou difficiles d'accès (Paul Verlaine et Jules Verne).

La dépense correspondant à ce nouvel équipement sera financée par le budget d'investissement du département.

En l'état actuel des études, et compte tenu de la nécessité pour la SNCF de reconfigurer ses ateliers de maintenance préalablement à toute intervention sur ce secteur d'aménagement, la construction du collège ne pourra démarrer au plus tôt qu'en 2020. Un calendrier précis ne pourra être établi qu'une fois connues les conditions d'intervention de la SNCF.

En conclusion, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir donner un accord sur le principe de réalisation de ce collège, et sur les modalités de financement et de son incorporation dans le patrimoine départemental.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général